



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



Les actions

du conservatoire d'espaces naturels d'auvergne

dans le département du cantal



SOMMAIRE

ÉDITO	3
-------------	---

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE, 30 ANS D'IMPLICATION SUR LES TERRITOIRES

Une stratégie autour de trois axes	4
Le CEN Auvergne en quelques chiffres	5
Un réseau régional et national	5
Une équipe technique spécialisée	6
Une association au plus près des territoires	7
L'assise citoyenne, ADN du CEN Auvergne	7

LES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

La préservation d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage 8

Les marais et les tourbières	10
Les mares	12
Les sites à chauves-souris	14
Les milieux thermophiles	16
Les vieilles forêts	18
Les vergers	19

L'appui aux politiques publiques en faveur de la biodiversité 20

L'accompagnement des gestionnaires et collectivités pour la préservation des zones humides	20
Le réseau Natura 2000	22
Les Espaces Naturels Sensibles	22
L'appui à la mise en oeuvre des mesures compensatoires	23

VALORISATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

24

Des semences locales pour nos prairies	24
Les Plans Régionaux d'Actions (PRA) en faveur des espèces menacées	25
L'Atlas de la biodiversité	25

NOS PARTENAIRES

26



ÉDITO

Le département du Cantal est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel. Depuis les sommets du volcan jusqu'au bassin d'Aurillac, en passant par la planèze de Saint-Flour, les estives de l'Aubrac ou du Cézallier, les hauteurs de la Margeride, les gorges de la Truyère et la Chataigneraie, ce patrimoine contribue très fortement à l'identité et à l'attractivité du département.

Ces paysages et les milieux naturels qui les constituent, abritent une biodiversité remarquable, mais jouent aussi des rôles économiques, sociaux et environnementaux majeurs :

Une partie importante des activités économiques du département est liée au patrimoine naturel :

la qualité des produits agricoles (viandes et produits laitiers notamment) est liée à la diversité floristique des prairies des estives cantaliennes. Les paysages sont également l'élément attractif du tourisme estival comme hivernal. L'attractivité des paysages et la présence d'une nature encore préservée contribuent au bien être des habitants du département.

Les milieux naturels rendent de nombreux services écosystémiques via la régulation du cycle de l'eau par les réseaux de zones humides ou l'atténuation des effets du changement climatique, par le stockage naturel du carbone dans les tourbières, le sol des forêts et celui des prairies naturelles. Ces solutions fondées sur la nature bénéficient aux habitants du département mais plus largement à ceux des territoires voisins.

Les actions du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne menées dans ce département et présentées ci-après, s'inscrivent dans cette approche large d'un développement équilibré. Qui met la biodiversité au centre des territoires, au profit des habitants d'aujourd'hui et des générations à venir.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne Plus de 30 ans d'implication sur les territoires

Depuis 1989, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne s'investit dans la préservation des espèces, des habitats naturels ou aménagés par l'Homme, de la biodiversité et des paysages en Auvergne. Par la constitution d'un réseau de sites (via la maîtrise foncière et d'usage), il protège et valorise le patrimoine naturel comme véritable bien commun.

Une stratégie d'action autour de trois axes

1 **PRÉSERVATION** d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage

Constitué de près de 250 sites naturels gérés et couvrant 2600 hectares protégés sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal. Le réseau de sites du CEN Auvergne couvre différents types de milieux : landes et tourbières d'altitude, lacs de chaux et marais de plaine, vallée alluviale de l'Allier, forêts de montagne, de plaine et des bords de cours d'eau, pelouses et landes sèches, sites géologiques, vergers conservatoires (de variétés fruitières anciennes). Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs, nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



2 **VALORISATION**, partage et transfert de compétences

Le CEN Auvergne s'attache à **sensibiliser le plus grand nombre sur les questions de biodiversité**, avec notamment une mission importante d'information et de formation auprès des étudiants, des socioprofessionnels et des entreprises. Son action s'étend également sur **le pilotage d'actions régionales** comme : l'information et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion (ZNIEFF, etc.) ou encore **la coordination des actions** en faveur de certaines espèces menacées (PNA, etc.).

3 **APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES** en faveur de la biodiversité

En tant qu'expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, **le CEN Auvergne accompagne et soutient les politiques publiques**. En proposant des actions positives à conduire sur les territoires. Il intervient également comme **opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre**, en animant des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000, des Contrats Territoriaux ou en étant, par exemple, gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

LE CEN AUVERGNE EN QUELQUES CHIFFRES



Sièges et pôles territoriaux

● CEN Allier



UN RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, il existe six Conservatoires d'espaces naturels. En 2023, la création de l'Union des Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes constitue le cadre de représentation technique et politique auprès de l'Etat et de la Région, encadre le travail régional autour du Plan d'actions quinquennal (PAQ) et permet la conduite de certaines actions de portée régionale (Territoires engagés pour la nature par exemple).

Premier réseau de gestionnaires d'espaces naturels depuis 40 ans en France et outre-mer, les Conservatoires d'espaces naturels disposent d'un savoir-faire historique et unique au service de la protection de l'environnement, de la préservation du patrimoine naturel. En 2023, la Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) « Espaces naturels de France » voit le jour. Transformation du Fonds de dotations des Conservatoire d'espaces naturels en FRUP, elle va œuvrer pour la préservation des espaces naturels en garantissant leur inaliénabilité et développera son action autour de trois axes :

- L'implication et la sensibilisation des acteurs
- Le développement de la philanthropie
- La consolidation d'un réseau pérenne d'espaces naturels.



▲ Séminaire des Conservatoires d'espaces naturels à Clermont-Ferrand (2017)

En bref

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

- Un budget de 3,2 millions d'euros environ : 55 % via des subventions, 45 % via des prestations.
- Un budget équilibré entre fonds européens (FEDER, FEADER, etc.), État, Région, Départements, Communes et EPCI, Agences de l'eau, financeurs privés (entreprises, citoyens, etc.)

UNE ACTION RECONNUE PAR QUATRE AGRÈMENTS

- Le CEN Auvergne est agréé par l'état et la Région comme « Conservatoire d'espaces naturels » (article L414-11 du Code de l'environnement).
- Le CEN Auvergne est agréé par l'état comme Entreprise solidaire d'utilité sociale (article L3332-17-1 du Code du travail).
- L'action du CEN Auvergne intervient dans le cadre de la Protection de l'environnement (article L 141-1 du Code de l'environnement), agrément délivré par l'état.
- Via la fédération des conservatoires d'espaces naturels, le CEN Auvergne est agréée Education nationale.

MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

- 23 Conservatoires d'espaces naturels
- 4400 sites naturels gérés
- 1200 salariés
- 3500 bénévoles
- 8500 adhérents



www.reseau-cen.org

UNE ÉQUIPE TECHNIQUE SPÉCIALISÉE

Le siège du CEN Auvergne est basé à Mozac (63). L'association possède également des pôles départementaux pour être au plus proche des territoires sur lesquels elle travaille.

L'ÉQUIPE SCIENTIFIQUE



Les salariés scientifiques ont une formation universitaire spécialisée en environnement ou de type école d'ingénieurs. Chacun ayant des compétences spécifiques (chauves-souris, libellules, espèces exotiques envahissantes, forêts, etc.), ils forment un groupe d'experts reconnus au champ d'intervention multidisciplinaire. Au contact des acteurs locaux, leur connaissance du terrain les amène à jouer un rôle

de médiateur pour concilier développement du territoire et enjeux de préservation.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN) fait également appel à des experts extérieurs pour un certain nombre de groupes faunistiques, floristiques ou pour le fonctionnement de certains milieux naturels.

L'ÉQUIPE DE GESTION



Les salariés de l'équipe réalisent les chantiers. L'équipe de gestion du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est spécialisée dans l'encadrement et la mise en œuvre de travaux d'entretien ou de restauration de milieux naturels nécessitant une technicité particulière : mise en sécurité de cavités, suppression de remblais en zones humides, pose de clôtures, aménagements agricoles...

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE, VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION



L'équipe administrative est au cœur du fonctionnement de l'association : organiser, diffuser l'information, animer la vie associative et bénévole, gérer la comptabilité, accueillir au téléphone ou dans les locaux...

UNE ASSOCIATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Depuis 2008, le pôle territorial existe dans le Cantal, basé à Neussargues-en-Pinatelle.

De nouveaux bureaux ouvrent en 2024 à Aurillac.

L'ÉQUIPE DU CEN AUVERGNE DANS LE CANTAL

Christophe Grèze

Chargé de projets

christophe.greze@cen-auvergne.fr

Localisée à Aurillac



Emilie Dupuy

Responsable
du pôle territorial Cantal

emilie.dupuy@cen-auvergne.fr

Localisée à Neussargues-en-Pinatelle

Aimie Bley

Chargée de projets

aimie.bley@cen-auvergne.fr

Localisée à Neussargues-en-Pinatelle



Krystel Ducamp

Chargée d'études agroenvironnement

krystel.ducamp@cen-auvergne.fr

Localisée à Aurillac



Nathanaëlle Boyer

Chargée d'études

nathanaelle.boyer@cen-auvergne.fr

Localisée à Neussargues-en-Pinatelle



Julien Tommasino

Chargé d'études

julien.tommasino@cen-auvergne.fr

Localisée à Neussargues-en-Pinatelle



Julie Pédrone

Chargée de projets

julie.pedrono@cen-auvergne.fr

Localisée à Aurillac



Kélian Gautier

Chargé d'études

kelian.gautier@cen-auvergne.fr

Localisée à Neussargues-en-Pinatelle



L'ASSISE CITOYENNE, ADN DU CEN AUVERGNE

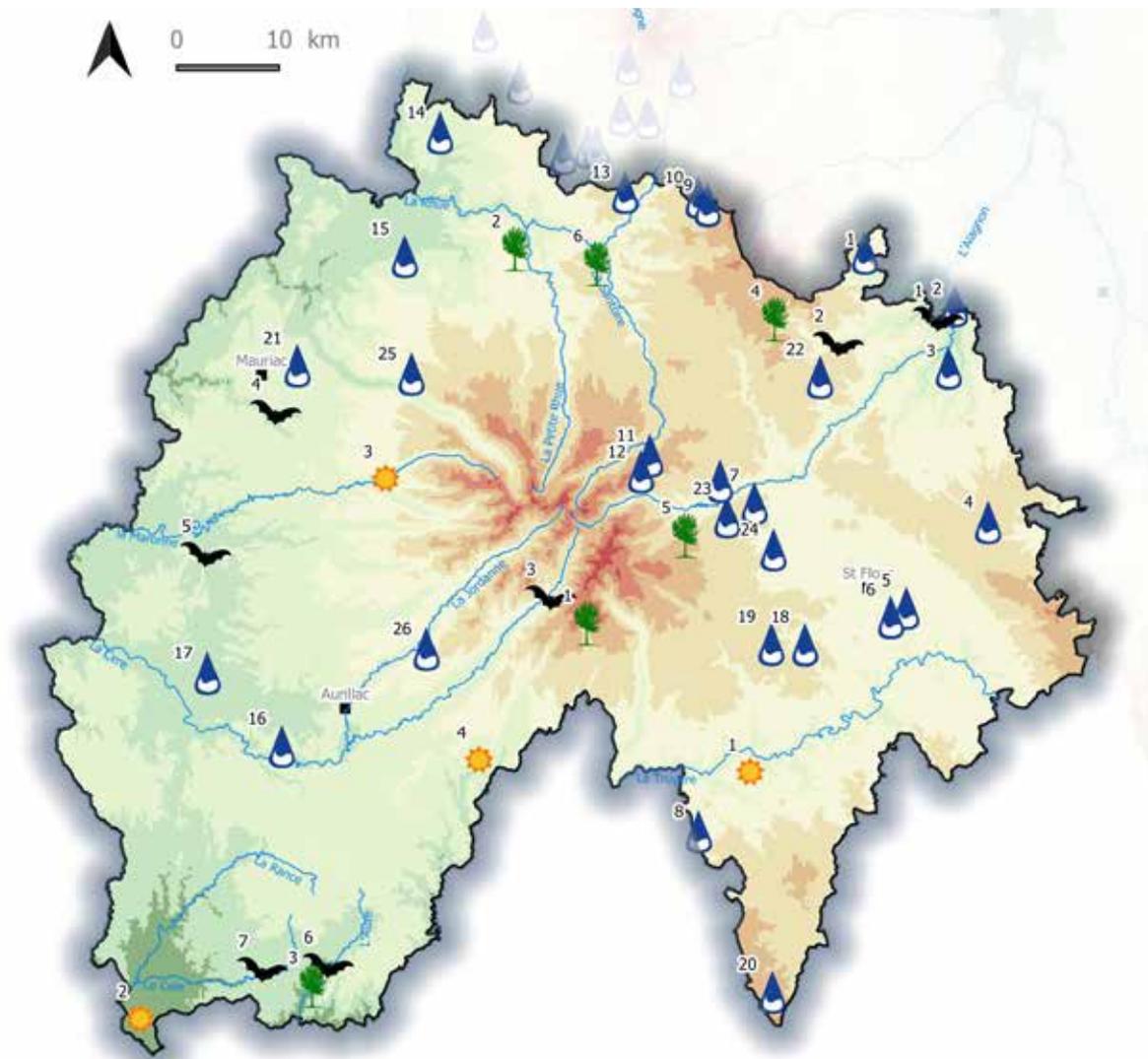
Fort de sa culture associative, le CEN Auvergne bénéficie du soutien et de l'engagement de ses adhérents.

Qu'elles soient membres du conseil d'administration ou du conseil scientifique, conservateurs et conservatrices de sites ou encore bénévoles sur le terrain, ce sont près de 100 personnes qui s'impliquent au quotidien pour la préservation de la biodiversité.

Le bénévolat au CEN Auvergne se décline sous toutes ses formes : participation à des chantiers, réalisation d'inventaires naturalistes, reportage photos, tenue de stands, etc.

LES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

LA PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES
PAR LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE



ZONES HUMIDES

1. Source du ruisseau des trois sauts (Leyvaux)
2. Mare de Chalet (Massiac)
3. Mare de Saint-Etienne (Massiac)
4. Marais de Gronde (Soulages)
5. Mare de Saint-Michel (Saint-Georges)
6. Mares de Grisols (Saint-Georges)
7. Lac de Vic (Neussargues-en-Pinatelle)
8. Tourbière des Vergnes des Mazes (Lieutadès)
9. Tourbière de Graspét (Montgreleix)
10. Tourbière de la Chambe (Montgreleix)
11. Tourbière d'Entremont (Murat)
12. Tourbière du Lac Glory (Murat)
13. Tourbière de la Rodde (Condat)
14. Tourbière de la Vergne des ouls (Lanobre)
15. Lac de Chastel-Marlhac (Le Monteil)
16. Zone Humide de Marmussolles (Sansac-de-Marmiesse)
17. Marais du Cassan et de Prentegarde (Lacapelle-Viescamp)
18. Mares de Sériers (Neuvéglise-sur-Truyère)
19. Zones Humides du dolmen d'Alleuzet (Les Ternes)
20. Réseau de laquets et tourbières de Panouval (Saint-Urcize)
21. Les Echangeats (Le Vigeant)
22. Les trous aux grenouilles (Peyrusse)
23. Lac de la Gibert (La Chapelle d'Alagnon)
24. Zone humide du moulin de Luc (Ussel)
25. Bois de Condamine (Saint-Vincent de Salers)
26. Zone humide de Boussac (Saint-Simon)



SITES CHAUVES-SOURIS

1. Mines d'Ouche (Massiac)
2. Mine de Fournials (Molèdes)
3. Gîte de reproduction de Thiézac (Thiézac)
4. Gîte de reproduction de Chambres (Le Vigeant)
5. Gîte de reproduction de Saint-Illide (Saint-Illide)
6. Gîte de reproduction du Coustou (Sézezergues)
7. Aqueduc de Jalenques (Mourjou)



FORÊTS

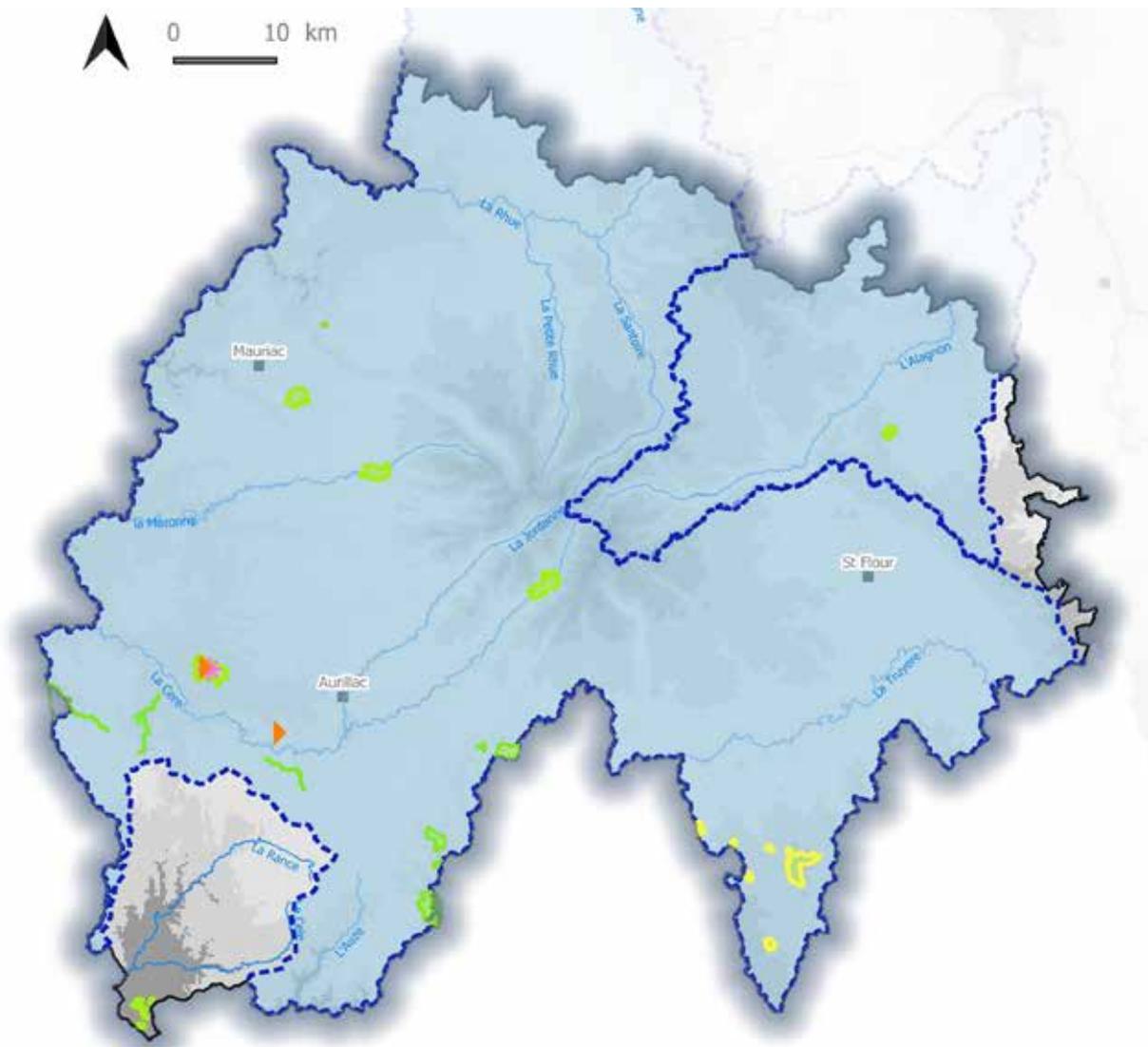
1. Bois du Siniq (Malbo)
2. Bois de Bachassou (Saint-Etienne-de-Chomeil)
3. Gorges du Don (Cassaniouze)
4. Bois de Chamalière (Vèze)
5. Bois de Chalmagne (Albepierre-Bredons)
6. Gorges de la Rhue (Saint-Amandin)



MILIEUX THERMOPHIQUES

1. Pelouses d'Espinasse (Espinasse)
2. Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)
3. Coteau de Salers (Saint-Paul-de-Salers)
4. Puech Maurenq (Cours de Ronesque)

L'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Animation de Cellules d'Assistance Technique
aux Zones Humides

Accompagnement des collectivités locales et structures
GEMAPI (Contrat Vert et Bleu Alagnon, Contrat Territoire
Cère amont, Contrat Territoire Sources de la Dordogne
Sancy Artense, Plan Pluriannuel de Gestion Rhue (PPG),
PPG Auze-Sumène, PPG Bès, PPG Remontalou Lebot
Lévandès, etc.).

ANIMATION DE SITES NATURA 2000

APPUI À LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

▶ APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE MESURES COMPENSATOIRES



Les marais et les tourbières

Marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, mares...

Les zones humides sont omniprésentes dans les paysages du Cantal.

Bien que longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, ces milieux remplissent des fonctions essentielles et rendent de nombreux services à la collectivité : épuration des eaux, régulation des volumes d'eau, réservoirs de biodiversité...

EXEMPLE DU MARAIS DE GRONDE (SOULAGES)

Depuis 2014, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est propriétaire d'environ huit hectares sur le marais de Gronde (commune de Soulagès).

Sur un secteur où les déficits en eau sont marqués notamment en période estivale, la préservation de zones humides fonctionnelles y est d'autant plus importante !



▲ Azuré des Mouillères



▲ Vue générale du marais de Gronde (Soulages)

Le marais de Gronde s'inscrit dans **un contexte forestier marqué**. De nombreuses plantations de résineux ont remplacées les prairies, les zones de landes et les bois des hêtres. La plupart des secteurs ouverts restant à ce jour sont des cultures ou des prairies artificialisées (forte pression de pâturage/fauche, amendements). Dans ce contexte, **la forêt marécageuse de Gronde constitue une zone refuge importante pour la faune et la flore** qu'il est nécessaire de conserver.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



• CHANTIERS DE RESTAURATION

Coupe d'une plantation résineuse, comblement d'un fossé de drainage, etc.

• REMISE EN PÂTURAGE D'UNE PARTIE DU SITE

Avec un éleveur de la commune, pour maintenir dans le temps des secteurs de zones ouvertes favorables à plusieurs espèces.

• SUIVI DES POPULATIONS DE L'AZURÉ DES MOUILLÈRES, UN PAPILLON RARE ET MENACÉ

Afin de suivre l'évolution de la population et évaluer les effets de la gestion mise en œuvre.



▲ Marais du Cassan (Lacapelle-Viescamp)

Préservation de tourbières sur l'Aubrac, l'Artense et le Céallier : au sein de la grande diversité des zones humides, les tourbières sont des milieux tout particulièrement intéressants et emblématiques du Massif Central. Le CEN Auvergne assure la gestion et préservation de plusieurs sites par le biais de conventionnement et/ou d'acquisition.

▼ Tourbière de la Chambe (Montgreleix)



▲ Sortie découverte sur la tourbière de la Vergne des Mazes (Lieutadès)

Gestion, préservation et mise en valeur du marais du Cassan et de Prentegarde : situé dans le bassin d'Aurillac, ce site constitue l'une des plus grande zones humides du département. Le CEN Auvergne est impliqué depuis plusieurs années sur ce site aux côtés notamment du SIVU Auze-Ouest Cantal. Il intervient en particulier sur une zone en maîtrise foncière de plus de 52 hectares (convention de gestion tripartite avec la commune de Lacapelle-Viescamp et l'ONF sur environ 36 hectares et propriété sur plus de 16 hectares).

▼ Tourbière de la Rodde (Condat)



La parole à...

JACQUES BERGAUD
Vice-Président
du SIVU Auze-Ouest Cantal



« Les compétences du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne nous ont été indispensables pour la préservation du marais du Cassan afin de compléter l'état des lieux sur les intérêts écologiques, faunistiques, floristiques et sociaux du site. Cela a permis ensuite d'envisager les orientations en matière de protection en tenant compte des instruments existants : ENS et Natura 2000, ainsi que pour l'organisation cohérente de tous les acteurs locaux.

Depuis, après avoir dégagé les potentialités du marais, le développement s'est effectué de manière raisonnée et équilibrée. Il s'agit maintenant de conserver dans notre patrimoine cette zone naturelle et de la transmettre dans cet état aux générations futures avec l'aide de tous les acteurs locaux. »



Les mares

Parmi les différentes zones humides, les mares sont reconnues aujourd'hui comme des milieux particuliers aux intérêts multiples : réservoirs de biodiversité, éléments du patrimoine local... Dans une logique de trame verte et bleue, la préservation des réseaux qu'elles forment est essentiel pour les territoires.

EXEMPLE DES MARES DE GRISOLS (SAINT-GEORGES)

Depuis 2005, une convention de gestion et de préservation a été signée avec la commune de Saint-Georges et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour assurer la préservation, sur le long terme, du réseau des mares de Grisols.



▲ *L'une des mares de Grisols (Saint-Georges)*



▲ *Grenouille verte*

Situées dans le hameau de Grisols, ces mares sont **le résultat de l'extraction de l'argile** qui était utilisée notamment pour la construction des habitations. Après l'arrêt de cette exploitation et sans entretien, ces mares étaient vouées à se combler et **leur disparition aurait entraîné celle d'un patrimoine culturel et naturel remarquable**. En effet, elles abritent plusieurs espèces d'amphibiens dont le **Triton crêté**, une espèce rare dans le Cantal.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



- **CHANTIERS D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION ET PLANTATION DE HAIES :**

Pour éviter le comblement total des mares par la végétation et diversifier les habitats.

- **SUIVIS DES POPULATIONS D'AMPHIBIENS**

Réalisé tous les deux ans pour évaluer l'impact des travaux menés.

- **SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DE LA POPULATION LOCALE**

Nombreuses animations réalisées depuis près de 15 ans.

La parole à...

LÉONARD GUILLOUX

Enseignant au Lycée professionnel agricole Louis Mallet de Saint-Flour



« Le partenariat entre le lycée professionnel agricole Louis Mallet de Saint-Flour et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est initié depuis maintenant quinze ans ! À titre pédagogique, les chantiers réalisés ensemble permettent de balayer une grande partie des objectifs du référentiel de formation. Les élèves font plus facilement le lien entre un plan de gestion et les actions qu'ils réalisent sur le terrain. Les sites proposés sont souvent remarquables, que ce soit au niveau de la biodiversité ou des paysages.

Le partenariat permet de former les jeunes et indirectement le personnel de l'établissement à une gestion respectueuse de la nature. Même s'ils ne feront pas tous carrière dans les espaces naturels remarquables, ils auront acquis une sensibilité qui, je l'espère, se traduira dans leurs pratiques en lien avec la nature dite « ordinaire », à titre professionnel ou seulement personnel. Au-delà de l'aspect préservation, j'apprécie également la qualité des relations humaines entre les deux équipes des structures. Le partenariat, initié depuis quinze ans, aboutit aujourd'hui à une grande relation de confiance, au fil des changements de personnel dans les équipes. »

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT



▲ Lac de Chastel-Marlhac (Le Monteil)



▲ Animation nocturne Fréquence Grenouille (Saint-Georges)

Gestion, préservation et valorisation des mares de Chalet et de Saint-Etienne (Massiac), de la mare du plateau de Chastel-Marlhac (Le Monteil) : sur ces trois sites, le CEN Auvergne a également signé des conventions de gestion avec les communes depuis plusieurs années. Ces mares qui font partie du patrimoine local sont ainsi aujourd'hui préservées et valorisées auprès du grand public.

▼ Panneau de sensibilisation, mare de Chalet (Massiac)



Inventaire et préservation des mares de la Planèze de Saint-Flour : en 2018, en lien avec le CPIE de Haute Auvergne et pour le compte de Saint-Flour Communauté, un inventaire des mares de la Planèze a été mené. Une priorisation des sites nécessitant des opérations d'entretien a ensuite été réalisée et les premiers chantiers mis en œuvre comme par exemple sur la mare de Lachamp sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle.

▼ Libellule déprimée





Les sites à chauves-souris

Les chauves-souris sont des espèces fragiles dont la présence témoigne d'une bonne qualité de l'environnement.

Leur situation est aujourd'hui très préoccupante, avec des effectifs en grande diminution. Il est donc important : de préserver leurs sites de reproduction et d'hibernation, de protéger la diversité de milieux sur les territoires (afin d'offrir une multiciplité et une abondance d'insectes satisfaisantes à toutes les espèces) et de maintenir des voies de déplacement de qualité.

EXEMPLE DE L'ABRI SNCF DE SAINT-ILLIDE

Le gîte de reproduction de Saint-Illide est un bâtiment ferroviaire abandonné, abritant deux colonies de chauves-souris. Il a été découvert en 2010 par un groupe de naturalistes, le site a ensuite engendré un fort engagement associatif du CEN Auvergne ainsi que de Chauve-Souris Auvergne, pour le protéger et le restaurer. Une convention de gestion a été signée en 2011 avec SNCF Réseau puis le bâtiment a été acquis en 2021 par le CEN Auvergne.



▲ Abri SNCF de Saint-Illide



▲ Colonie de Grands rhinolophes

Une étude et un contrôle de plus de 900 bâtiments ferroviaires en 2014 par le CEN Auvergne, a classé ce bâtiment comme **le plus important parmi les 16 bâtiments ferroviaires accueillant des chiroptères en Auvergne**, avec un total avant travaux de 485 individus.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



- **CONDAMNATION DES OUVERTURES**
Pour sécuriser le site et assurer la tranquillité des populations présentes.
- **RÉFECTION DE LA TOITURE**
Afin de pérenniser le bâtiment et conserver les chauves-souris présentes.
- **SUIVIS ANNUELS DE LA COLONIE**
Pour connaître l'état des populations et évaluer l'incidence des travaux.

La parole à...

THOMAS BERNARD

Président

de Chauve-Souris Auvergne



« Depuis maintenant plus de 20 ans le CEN Auvergne ainsi que Chauve-Souris Auvergne, allient leurs compétences respectives pour la conservation de la biodiversité, et plus spécifiquement des chauves-souris, sur l'ensemble de la région historique Auvergne.

Les populations de chiroptères du Cantal sont riches et la responsabilité de ce département dans leur conservation est donc très forte. L'animation par le CEN Auvergne de quatre sites Natura 2000 aux enjeux chiroptères, très marqués depuis plus de 5 ans, a permis d'enrichir localement les connaissances sur ces espèces. Mais également d'agir efficacement sur la prise en compte de ces animaux mystérieux mais passionnants, par les Cantaliens.

Enfin notre partenariat permet d'intervenir sur de la protection concrète de gîtes à chauves-souris, comme par exemple l'ancienne gare de Saint-Illide. Ce bâtiment abandonné abrite une très importante colonie de deux espèces de chauves-souris peu courantes. Il est dorénavant fermé et protégé pour la tranquillité des animaux, qui semblent affectionner notre intervention, puisque leurs effectifs augmentent ! »

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT



▲ Travaux de restauration à Saint-Illide



▲ Suivi chiroptère avec Chauve-souris Auvergne

Le CEN Auvergne gère également d'autres sites abritant des colonies de chauves-souris : maisonnette SNCF de Thièzac, gîte du Coustou (*Sénézergues*), gîte de reproduction dans l'église de Chambres (*Le Vigean*), mines d'Ouche (*Massiac*), mines de Fournial. (Molèdes).

▼ Murin à oreilles échanrées



▼ Aqueduc de Jalenques (Mourjou)





Les milieux thermophiles

Les milieux thermophiles désignent des zones avec un microclimat chaud et sec, résultant de la combinaison de plusieurs facteurs : comme un terrain en pente, des roches perméables et une bonne exposition (du sud-ouest au sud-est). Ces milieux se caractérisent par un sol superficiel et pauvre en éléments nutritifs, accueillant des types de végétation « maigres » et d'affinité méditerranéenne. Ils abritent aussi de nombreuses espèces rares à l'échelle régionale.

EXEMPLE DU PUECH DE SALVAGEAU (SAINT-SANTIN-DE-MAURS)

En 2012, une convention a été signée entre le CEN Auvergne, la commune et les habitants locaux regroupés au sein du « Collectif Salvageau » afin que l'équipe technique du CEN Auvergne puisse intervenir dans la préservation du site.



▲ Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)



▲ Ophrys jaune

Le Puech de Salvageau est une butte calcaire de plus de 30 hectares qui **abrite la plus grande diversité d'orchidées en Auvergne avec 26 espèces**. Anciennement pâturées et/ou fauchées, les pelouses du Puech ont progressivement été délaissées par les agriculteurs, depuis une quarantaine d'années. Laissant s'exprimer la dynamique d'embroussaillage naturelle (*prunelliers*, *chênes pubescents*, *genévriers*, etc.). **Cet embroussaillage nuit au maintien de certaines populations végétales**, notamment d'orchidées, présentes sur le site. Le rapprochement de la commune avec le CEN Auvergne a permis de **remettre en place du pâturage sur ces milieux**, ainsi de maintenir un paysage ouvert et diversifié.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES



• TRAVAUX DE RÉOUVERTURE ET REMISE EN PÂTURAGE

Débroussaillage manuel, exportation de la végétation et pose de clôture pour créer des parcs de pâturage. Aujourd'hui, quatre agriculteurs font pâturer leurs troupeaux sur le site.

• SUIVIS DES ORCHIDÉES

Avec le CPIE de la Haute Auvergne, animateur du site Natura 2000 et de la Société Française d'Orchidophilie.

La parole à...

JULIEN GAZAL

Bénévole du CEN Auvergne
et conserv'acteur du site

« Il y a quelques années, j'ai participé à un chantier de restauration de berges, et plusieurs sorties naturalistes. Je m'implique désormais en tant que conserv'acteur bénévole sur les coteaux thermophiles du bassin de Maurs. Sur cette dernière mission, je retransmets à l'équipe du conservatoire, mes observations naturalistes ainsi que toute altération du milieu constatée sur site. J'ai toujours eu une motivation certaine pour agir dans le domaine de l'environnement, c'est pourquoi je cherchais à m'engager dans une association pour la protection de l'environnement.

J'ai réalisé mes premières missions de bénévolat au CEN Auvergne afin de découvrir le milieu professionnel de l'écologie et ses missions de terrain. Les échanges avec des professionnels (l'équipe du CEN) et la mise en pratique concrète d'actions en faveur de l'environnement (chantiers bénévoles), ont permis de confirmer très vite ma volonté de travailler dans ce secteur. Maintenant que je suis étudiant en écologie, les missions que je réalise me permettent de mettre en pratique mes connaissances et de développer mes compétences naturalistes.

Ce bénévolat me permet aussi de découvrir et redécouvrir le territoire auvergnat, au travers de sites d'exceptions gérés par le CEN Auvergne. »

AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT



▲ *Gentiane croisetta*



▲ *Lézard ocellé*

Préservation des pelouses d'Espinasse : depuis 2017, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a signé une convention de gestion avec la commune d'Espinasse pour la préservation de deux parcelles de pelouses abritant des espèces rares et menacées.



▲ *Suivi des populations d'orchidées (Espinasse)*

Définition d'une stratégie de préservation des milieux thermophiles marno-calcaires de l'Ouest Cantal : depuis fin 2017, le CEN Auvergne a initié un travail visant à définir une stratégie de préservation des milieux thermophiles sur substrat marno-calcaires dans l'ouest Cantal. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de la répartition de ces milieux et d'aboutir, à terme, à la préservation des sites les plus patrimoniaux.



Les vieilles forêts

Les vieilles forêts (forêt anciennes et matures) sont des écosystèmes complexes dont le cycle biologique s'étend sur des centaines d'années. Elles représentent de véritables réservoirs de biodiversité qui contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble des forêts (conservation des espèces forestières peu mobiles, préservation des champignons du sol) et font partie de notre héritage culturel et social. En Auvergne, leur surface représente moins de 10 % de la surface forestière. Des actions sont mises en œuvre pour les préserver dans le temps.

EXEMPLE DU BOIS DU SINIQ (MALBO)

Depuis 1994, le CEN Auvergne est propriétaire d'une parcelle d'environ sept hectares dans la vallée du Siniq sur la commune de Malbo.



▲ Bois du Siniq (Malbo)



▲ *Epipogon sans feuilles*

Cette parcelle correspond à une forêt mixte de montagne (*hêtraie et plantation d'épicéas communs*) qui dispose d'un intérêt patrimonial fort. En effet, deux orchidées forestières rares sont présentes : l'*Epipogon sans feuille* et la *Racine de corail*.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

- **SUVIS DES POPULATIONS D'ORCHIDÉES FORESTIÈRES**
En lien avec des botanistes locaux
- **PARCELLES LAISSÉES EN LIBRE ÉVOLUTION NATURELLE**

En raison de la sensibilité des espèces présentes, aucune action de découverte grand public du site n'est menée.

AILLEURS EN AUVERGNE



Réseau
de vieilles forêts
en Auvergne

Le CEN Auvergne porte le projet Sylvae dont le principe est simple :

acquérir des parcelles de vieilles forêts et les laisser en libre évolution !

Il souhaite ainsi compléter son réseau de forêts protégées par l'achat de parcelles représentatives des grands types forestiers d'Auvergne (*forêt de plaine, forêt de montagne, sur des roches différentes, exposées au nord ou au sud...*). En pratique : **aucune coupe et aucune intervention ne seront programmées.**

L'objectif est de laisser les arbres accomplir leur cycle biologique : croissance, maturité, vieillissement puis mort suivie d'une régénération naturelle.

Ces achats de parcelles seront complétés par **un volet d'acquisition**

de connaissances scientifiques avec la mise en place de suivis à long terme.



Les vergers

Depuis sa création, le CEN Auvergne s'investit dans la préservation des variétés fruitières anciennes auvergnates, pour perpétuer un patrimoine régional riche et historique. Afin de pallier la disparition de ces vergers anciens, le Conservatoire s'implique sur des opérations d'inventaire, de collecte et de multiplication.

PÉRENNISER UN PATRIMOINE HISTORIQUE

Cette mission se traduit par la création de vergers de sauvegarde.

Le premier a pris racine à Tours-sur-Meymont (63) : il abrite aujourd'hui sur 2,8 hectares quelques 436 fruitiers pour 238 variétés différentes (dont 148 pommiers et 47 poiriers).



▲ Verger conservatoire de Tours-sur-Meymont



▲ Pomme de fer

Cette initiative se multiplie : le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne gère aujourd'hui **un réseau de 47 plusieurs vergers de sauvegarde** sur les quatre départements, avec le soutien de nombreuses collectivités ou entreprises désireuses de s'impliquer localement dans la préservation de la biodiversité.

La sensibilisation à cette thématique des variétés fruitières anciennes est également accentuée par les animations proposées par notre groupe verger : stages de taille, de greffes, visites guidées et autres conférences sont proposées tout au long de l'année.

Dans le Cantal et plus particulièrement dans la vallée de l'Alagnon, plusieurs vergers conservatoires ont été replantés en 2021 et 2022.



▲ Verger du conservatoire de La Chapelle d'Alagnon



▲ Atelier jus de pommes avec les élèves de l'école André Roudil (Neussargues-en-Pinatelle)

L'accompagnement des gestionnaires et des collectivités pour la préservation des zones humides

Depuis 2005, le CEN Auvergne est impliqué dans des dispositifs d'animation visant à sensibiliser, informer et conseiller les propriétaires/gestionnaires de zones humides.

L'objectif est de trouver des solutions individualisées qui permettent de concilier la préservation de ces milieux sur le long terme et le maintien des activités en place.

- **Accompagnement de collectivités locales** pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les projets de territoire et politiques locales.
- **Accompagnement d'exploitants agricoles** : de nombreuses zones humides se situent dans des zones entretenues par l'agriculture. Leur présence peut être un atout, notamment en période de sécheresse et de petits aménagements peuvent améliorer leur usage agricole.
- **Accompagnement de propriétaires forestiers** : ils peuvent également participer à la préservation des zones humides et des espèces végétales et animales associées.



▲ Zone humide dans le Cantal



▲ Journée technique d'échanges (Jabrun)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• VISITES DE TERRAIN ET DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ DES ZONES HUMIDES

- Actions conduites à l'échelle de l'exploitation agricole et prenant en compte
- les enjeux agronomiques.

• ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX

- Aménagement de points d'abreuvement, mise en place de dispositifs de franchissement (passerelle par exemple), etc.

• ORGANISATION DE JOURNÉES D'ÉCHANGES ET SENSIBILISATION

- En lien avec des structures partenaires (Chambre d'agriculture, Groupements de Vulgarisation Agricole, Parcs Naturels Régionaux, etc.)

• ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES DE CONTRATS TERRITORIAUX ET CONTRATS VERT ET BLEU

- Alagnon, Sources de la Dordogne Sancy Artense, Affluents rive droite de la Truyère, Bès...

La parole à...

YVES COUSSAIN

Maire de la commune de
Teissières-les-Bouliès

« Notre commune a acquis en 2016, en bordure du bourg, des terrains dont une zone humide d'environ deux hectares. Pour mettre en valeur cet espace, nous avons sollicité le concours du CEN Auvergne qui nous a accompagné de bout en bout : de la conception des travaux à leur réalisation en passant par le financement assuré par l'agence de l'eau Adour-Garonne. **Son intervention a permis de donner un sens à nos actions. En aménageant cette zone, la commune a voulu participer au combat pour la biodiversité et la sauvegarde des ressources en eaux de la planète.**

Ce projet s'inscrit aussi dans nos efforts de développement touristique. Avec son inclusion : dans le sentier du patrimoine (grâce à la passerelle en bois), pédagogique avec les panneaux explicatifs à venir et dans la participation des écoles aux travaux. »

LAURENT BOUSCARAT

Directeur de la Coptasa



« Les zones humides jouent plusieurs rôles essentiels pour notre coopérative. D'abord, ce sont des ressources fourragères importantes, en particulier lors de périodes sèches. Leur présence en simultané avec des zones plutôt séchantes sur une même estive facilite la gestion du pâturage. Enfin, les zones humides permettent de stocker l'eau et contribuent donc à une meilleure alimentation des points d'eau, en quantité et en qualité. **Les travaux réalisés sur les parcelles de la COPTASA nous ont permis d'améliorer la gestion du pâturage, grâce à la création de nouveaux points d'abreuvements.** Les systèmes mis en place contribuent à réduire fortement le gaspillage de l'eau et à améliorer la qualité de l'eau disponible pour les animaux. Les bacs avec flotteurs par exemple évitent la présence de boues aux alentours et on constate une forte baisse des boiteries des animaux.

L'accompagnement du CEN Auvergne constitue un partenariat gagnant/gagnant que nous souhaitons pérenniser. »

M. ET MME RAYMOND

Agriculteurs
à Neussargues-en-Pinatelle

« En allant sur le terrain avec le SIGAL, nous avons posé des questions sur les aménagements possibles sur des zones avec des sagnes, problématiques pour le passage des vaches. Après discussion avec le CEN Auvergne, nous avons réfléchi autrement nos aménagements : notre idée d'aménagement initiale aurait sûrement détruit des choses.

Nous avons finalement trouvé un compromis permettant de concilier le passage et l'abreuvement des bêtes tout en préservant le cours d'eau et la zone humide. »



▲ Pâturage en zone humide

Le réseau Natura 2000



Le CEN Auvergne est impliqué depuis plus de 20 ans dans la mise en œuvre de Natura 2000, principale politique de l'Union européenne en faveur de la biodiversité.



▲ Site Natura 2000 de Salins

Dans le Cantal, le conservatoire a en charge l'animation de plusieurs sites :

- « Marais du Cassan et de Prentegarde » sur les communes de Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès et Saint-Paul-des-Landes.

6 sites à enjeux chauve-souris :

- « Salins » sur les communes de Drugeac, Salins et Le Vigean
- « Palmont » sur les communes de Fontanges et Saint-Martin-Valmeroux
- « Compaing » sur les communes de Saint-Jacques-des-Blats et Thiézac

- « La coste » sur les communes de Ferrière-Saint-Mary, Saint-Mary-le-Plain et Rézentières
- « Teissières » sur les communes de Leucamp, Teissières-lès-Bouliès et Vezels-Roussy
- « Grivaldes » sur les communes de Ladinhac et Lapeyrugue

2 sites à enjeux milieux thermophiles

- « Vallées et côteaux thermophiles de la région de Maurs » sur les communes de Montmurat et Saint-Santin-de-Maurs
- « Côteaux de Raulhac et Cros de Ronesque » sur les communes de Cros-de-Ronesque et Raulhac

Les Espaces Naturels Sensibles



Espaces Naturels Sensibles

Le CEN Auvergne est partenaire technique depuis plusieurs années du Conseil départemental du Cantal pour un appui à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• **Accompagnement à l'ADAPTATION DES PRATIQUES**

Natura 2000 prévoit que les propriétaires fonciers puissent s'engager en faveur de la biodiversité en faisant évoluer leurs pratiques.

Par exemple un agriculteur peut s'engager à maintenir une certaine richesse floristique sur ces parcelles ou à remettre en pâturage des zones de côtes abandonnées, un forestier à maintenir de vieux arbres abritant de nombreuses espèces d'insectes, etc.

• **Suivis des habitats et des espèces**

Les suivis permettent de mieux connaître la biodiversité et d'évaluer son état de conservation. Ils sont variés : comptage des populations de chauves-souris, inventaire de la flore, suivi de papillons...

• **Sensibilisation du grand public et appui aux collectivités**

Sorties découverte, lettres d'information, sentier d'interprétation...
ENS : appui du CEN Auvergne auprès des collectivités.

L'appui à la mise en oeuvre des mesures compensatoires

La compensation environnementale a progressivement pris une place importante dans les enjeux d'aménagement du territoire. Les porteurs de projets doivent intégrer l'enjeu écologique et essayer d'éviter les impacts ou de les réduire. Et s'ils sont inévitables, alors ils doivent être compensés.

Le CEN Auvergne est parfois impliqué dans différents projets de compensation environnementale, depuis l'expertise initiale pour la définition d'un projet de compensation jusqu'au portage foncier des mesures ainsi qu'aux actions de restauration et de gestion à long terme.



▲ Restauration de la zone humide du pont des lièvres (Lacapelle-Viescamp)



▲ Pâturage de bufflonnes sur le marais du Cassan (Lacapelle-Viescamp)



▲ Zone humide de Marmussoles (Sansac-de-Marmiesse)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• Mise en œuvre des mesures compensatoires de la RD 120

Dans le cadre du réaménagement de la RD120, 5 hectares de zones humides ont été détruits. Eurovia (porteur du projet) s'est alors tourné vers le CEN Auvergne pour l'aider à identifier des sites pouvant accueillir cette compensation. Au final deux sites ont été retenus : une ancienne décharge sauvage avec une mosaïque de landes et des zones humides abandonnées depuis plus de 40 ans sur le secteur du marais du Cassan.

La dépollution d'une décharge sauvage en zone humide a ainsi été réalisée. Des travaux de réouverture de milieux ont permis la remise en place d'un pâturage et le maintien/retour d'espèces menacées.

• Appui à la mise en œuvre des mesures compensatoires de la RN 122

Dans le cadre du contournement de Sansac de Marmiesse, environ deux hectares de zones humides ont été détruits au niveau de l'emprise de la nouvelle route et de ses annexes. L'État s'est tourné en 2014 vers le CEN Auvergne pour la recherche de sites potentiels de compensation. Puis en 2018, l'État a confié au CEN Auvergne la définition du plan de restauration du site finalement retenu : la zone humide de Marmussoles.

La gestion et le suivi des secteurs des trois sites sont confiés au CEN Auvergne pour une durée de 30 ans.

Des semences locales pour nos prairies

Les prairies naturelles de fauche représentent une véritable richesse pour le territoire auvergnat et le Massif Central. Véritables réservoirs de biodiversité, elles tiennent un rôle primordial au niveau socio-économique, paysager et écologique.

Ces prairies diversifiées peuvent être aujourd'hui menacées : par des pratiques de fauche trop précoces (empêchant le renouvellement naturel des prairies), par les dégâts occasionnés par les campagnols terrestres ou encore par les dérèglements climatiques. Pour contrer cette érosion, les agriculteurs pratiquent des semis ou sursemis avec des semences commerciales, produites hors de nos régions, de nos sols et de nos climats (origines européenne ou mondiale).

Il existe encore pourtant de belles prairies dans le Massif central pouvant fournir des mélanges de graines adaptés à nos territoires, encore faut-il trouver des moyens de récolter, trier et semer ces graines.

Ainsi, depuis 2012, **le CEN Auvergne s'implique dans des projets visant à tester et promouvoir l'utilisation de semences d'origine locale en lien avec des agriculteurs volontaires et certaines collectivités.**



▲ Prairie naturelle



▲ Récolte de semences locales avec la Prairie, brosseuse à graines



LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES

• **2013-2014 :**

Premiers tests de récolte à la moissonneuse batteuse et sur-semis en contexte de fauche sur l'Aubrac cantalien. Tests plutôt convaincant nécessitant un suivi plus complet.

• **2016 :**

Lancement d'un projet avec les étudiants en mécanique agricole du Lycée Sacré Coeur de St Chely d'Apcher (48) pour concevoir et réaliser une machine capable de broser les graines des prairies : « La Prairie ». ».

• **2017-2019 :**

Travail en lien avec Saint-Flour Communauté et d'autres partenaires, pour la mise en place de nouvelles expérimentations basées sur

plusieurs méthodes de récoltes (brosseuse, moissonneuse, foin vert) et de semis. Edition de supports valorisant les bilans économiques et techniques.

•

• **2020-2021 :**

Le projet se poursuit sur l'Est Cantal.

• **2021 :**

Acquisition de matériels permettant au CEN Auvergne d'être autonome dans les opérations de récolte et de semis de semences locales.

• **2024 :**

Participation à un projet européen FLORE visant :
- La synthèse et la diffusion d'une synthèse des connaissances sur les semences locales ;

- L'expérimentation de récolte/semis sur des milieux complexes ;
- L'animation de collectifs multi-acteurs et la sensibilisation des décideurs publics pour un développement à grande échelle des solutions basées sur les semences locales.

• En parallèle : restauration de nombreux milieux naturels à forts enjeux écologiques par les équipes du CEN Auvergne dans le CANTAL, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

Les Plans Régionaux d'Action (PRA) en faveur d'espèces menacées

Les plans nationaux d'action (PNA) sont un outil de protection de la biodiversité, coordonné par l'Etat. Ils se déclinent localement à travers les Plans Régionaux d'Action. En Auvergne Rhône-Alpes, le CEN Auvergne est chargé de l'animation de trois d'entre eux, en lien avec d'autres structures partenaires : PRA Odonates, PRA Papillons et PRA Moule perlière.

Amélioration de la connaissance sur la répartition des espèces, protection des stations, sensibilisation, de nombreuses actions sont déjà menées dans notre région.



▲ Prospection odonates



▲ Prospection moules perlières



▲ Nacré de la canneberge, un papillon rare et menacé sur les tourbières de l'Aubrac cantalien

L'Atlas de la Biodiversité

Les démarches d'Atlas de la Biodiversité ont pour objectifs de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.



Dans le Cantal, le CEN Auvergne est partenaire du SYTEC dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité des territoires de l'Est Cantal. Il est associé depuis 2017, à l'élaboration de l'ABT, notamment par sa participation au Comité Scientifique et Technique. Depuis 2018, la contribution du Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne a été renforcée du fait de sa connaissance et son expertise sur les systèmes d'information et les bases données naturalistes.

Nos partenaires

Les actions mises en œuvre par le CEN Auvergne dans le département du Cantal le sont grâce à de nombreux partenaires techniques, institutionnels et financiers ainsi que grâce à des fonds privés et mécènes.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS



LES PARTENAIRES ASSOCIA-



LES PARTENAIRES PRIVÉS ET MÉCÈNES



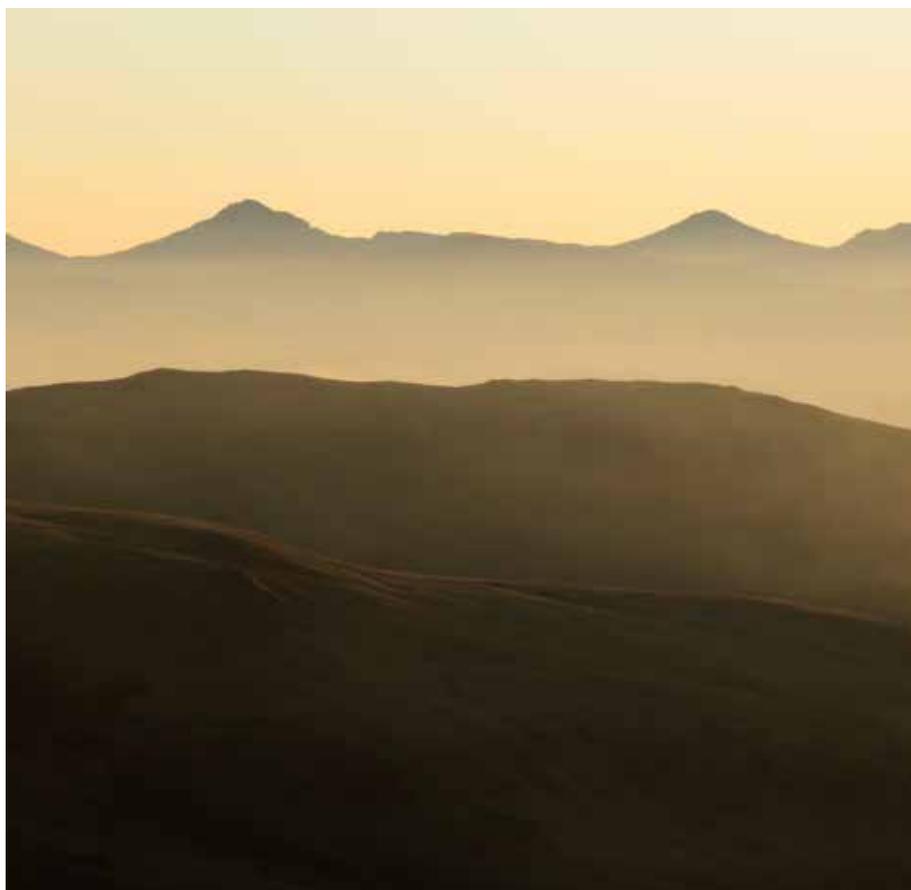


Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'inscrivent dans une perspective d'avenir, ancrée sur la certitude que les espaces naturels et les services écosystémiques (régulation du cycle de l'eau, stockage du carbone, protection contre les risques naturels, qualité du cadre de vie...) sont un atout pour les territoires qui abritent une nature encore riche et fonctionnelle.

Au-delà des acteurs publics de plus en plus engagés dans un développement équilibré, le CEN Auvergne cherche à mobiliser également les acteurs privés, citoyens et entreprises. Association à but non lucratif, le CEN Auvergne offre la possibilité aux citoyens volontaires d'agir concrètement (un cadre adapté au développement du bénévolat).

Le concept de l'intendance du territoire, promu par les Conservatoires d'espaces naturels, considère le patrimoine naturel comme un bien commun dont il convient collectivement de prendre soin au bénéfice de tous. Cela passe par des accords volontaires et des collaborations à mettre en œuvre sur les territoires (en rassemblant le maximum des parties prenantes). Le CEN Auvergne travaille en ce sens avec l'ensemble des acteurs locaux et des entreprises, qui s'engagent notamment au titre de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les enjeux liés au changement climatique global et à la crise de la biodiversité nécessitent la mobilisation de tous : le CEN Auvergne joue et souhaite jouer plus encore, dans un futur proche, ce rôle de mise en relation et d'animation pour faciliter et accompagner cette mobilisation à l'échelle du Cantal.



www.cen-auvergne.fr

RESTONS CONNECTÉS !



@CENAuvergne

Conception, rédaction et crédits photos : CEN Auvergne, 2024.

Maison de la nature et de l'environnement- 17 avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC

Tél. 04 73 63 18 27 - Courriel : contact@cen-auvergne.fr

Antenne Haute-Loire : 5 Rue de la Roche Buffeyre, ZA La Bourzède - 43300 LANGEAC

Antenne Cantal : 8 route de Rachaldrat, Chalinargues - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE

Ostal del Telh, 1 Rue Jean Moulin-15 000 AURILLAC